

PROVINCE DE HAINAUT

-
Arrondissement de Mons

-
Commune de Honnelles

Enquête Publique : - les deuxièmes projets de Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH 2)
- Les premiers projets de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)
(Code de l'Environnement – livre Ier)

-
Enquête publique conjointe

-
Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE) établissant une politique communautaire dans le domaine de l'eau et la directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (2007/60/CE), une enquête publique conjointe est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon:

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
21 mai 2015	1 ^{er} juin 2015	8 janvier 2016 à 11 heures Administration communale de HONNELLES Rue Grande, 1 à 7387 AUTREPPE	Administration communale de HONNELLES Rue Grande, 1 à 7387 AUTREPPE

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le samedi matin.

Les dossiers sont consultables également aux sièges des contrats de rivière et sur le site internet :
<http://environnement.wallonie.be/enquete-eau>

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Service Environnement – Madame MAINIL Isabelle rue Grande, 1 à 7387 AUTREPPE – 065/75.92.22.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé peut formuler ses observations par mail et obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH 2)	Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)
Via courriel : eau@spw.wallonie.be ou par courrier au Service Public de Wallonie Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface de la DGO3 Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES	Via courriel : pgri.iondations@spw.wallonie.be ou par courrier au Service Public de Wallonie Secrétariat de la Direction des Cours d'Eau non navigables, de la DGO3 Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

Honnelles, le 18/05/2015.

La Directrice Générale f.f.,
G. CAPETTE

Par le Collège,

Le Bourgmestre,
B. PAGET

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement.
Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier.

La gestion de l'eau, ça vous concerne !

Enquête publique

Dans le cadre des deux Directives européennes, la Directive-cadre eau et la Directive sur la gestion des risques d'inondation, une enquête publique conjointe sera réalisée du 1^{er} juin 2015 au 8 janvier 2016.

Vous êtes invités à donner en parallèle votre avis sur les 2 types de plans qui en découlent :

- **les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)** exposant les mesures wallonnes définies afin de réduire les effets négatifs des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique, en ce compris la carte de l'aléa d'inondation, les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation.
- **les deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH2)** fixant pour chaque rivière ou nappe d'eau souterraine l'objectif environnemental à atteindre pour 2021 ainsi que le programme de mesures à mettre en œuvre.

Les documents sont consultables dans votre commune, aux sièges des contrats de rivière et sur le site internet : environnement.wallonie.be/enquete-eau

Vos observations écrites peuvent être transmises via l'un des canaux suivants :

- Le site internet : environnement.wallonie.be/enquete-eau
- Ou :

Pour les Plans de Gestion des Risques d'Inondation

Via courriel : pgri.inondations@spw.wallonie.be

Via courrier postal :

Secrétariat de la Direction des Cours d'Eau non navigables,
avenue Prince de Liège, 7 – 5100 JAMBES.

Pour les Plans de Gestion par District Hydrographique

Via courriel : eau@spw.wallonie.be

Via courrier postal :

Secrétariat de la Direction des Eaux de surface,
avenue Prince de Liège, 15 – 5100 JAMBES.

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous, à déterminer avec la personne de contact de votre commune.

Administration Communale de Honnelles
Service Environnement
Mainil Isabelle
065/52.94.55



Wallonie

IMPORTANT : une séance de clôture sera organisée dans votre commune !